

escomptés dont le paiement ne peut être exigé qu'à des échéances plus ou moins éloignées selon, ce qu'en terme de banque on appelle, *la longueur du papier*. Il est évident que le portefeuille de la banque contient du papier court et du papier long ; mais on peut affirmer que ce n'est ni sur le plus long, ni sur le moins certain que la Banque de Montréal a avancé \$528,016 à la Banque Jacques Cartier.

Dans ces conditions, on fait un choix et le meilleur du portefeuille y a passé. On peut donc établir sans crainte que la somme de \$3,080,108 n'est pas recouvrable en entier et qu'il y aura là un déchet plus ou moins important.

Il ne nous est pas possible d'évaluer, même approximativement, la perte probable sur cette portion de l'actif, car nous ignorons la valeur des signatures apposées sur les billets. Ce qu'il y a de certain, c'est que le meilleur portefeuille de la meilleure banque ne vaut pas cent centins dans la piastre. Et, comme le portefeuille de la banque Jacques Cartier n'est assurément pas un des meilleurs, nous n'hésitons pas à dire que l'actif représenté par le montant des prêts courants est indiqué au-dessus de sa valeur réelle.

D'ailleurs, si on se reporté au tableau comparatif ci-dessous, de juin et de juillet, on y verra que, d'un mois à l'autre, les créances en souffrance ont augmenté de près de \$23,000.

Du montant total de ces créances en souffrance (\$65,597) au 31 juillet, on ne peut guère espérer tirer la totalité et la qualification même de cet actif indique qu'il n'en faut pas faire grand fonds.

Les immeubles, les hypothèques et les édifices de la banque forment ensemble un actif de \$223,373 ; tout ce que nous pouvons en dire c'est que les immeubles et les hypothèques sont d'une réalisation généra-

lement lente et que la vente forcée des immeubles pourrait réduire le montant auquel ils sont évalués. Quant aux édifices de la banque (immeuble de la place d'Armes) nous ne doutons pas qu'on en tirerait au moins la valeur portée au bilan.

Dans tout ce que nous venons de dire relativement à l'actif, nous avons supposé que tout est régulier et que les opérations auxquelles les chiffres se rapportent sont à l'abri de toute critique.

Cependant, nous savons que l'ancien caissier, M. de Martigny, alors qu'il a été prié de cesser ses fonctions était redevable, envers la banque Jacques Cartier, d'une somme que nous fixerons assez approximativement à \$60,000. M. de Martigny a pu rembourser, depuis, un couple de mille dollars à peu près et, pour le restant ou une partie du restant, il aurait, nous affirme-t-on, passé à la banque une police d'assurance sur sa vie. Evidemment, cette somme doit figurer à l'actif de la Banque Jacques Cartier, quoique nous ne puissions rien dire de positif à ce sujet ; dans tous les cas, on conviendra que cette somme ne doive figurer que parmi celles payables à longue échéance.

Il est un autre point de l'actif sur lequel notre attention est attirée, c'est le montant des prêts faits aux directeurs mêmes de la banque, montant qui s'élève à \$143,924, c'est-à-dire à plus du quart du capital de la banque. Il n'y aurait rien à dire sur ce montant, s'il avait été avancé pour des fins légitimes et de commerce et si les directeurs, qui ont participé à ces prêts, étaient tous réellement responsables pé-
niairement parlant.

Mais le malheur veut que l'un de ces directeurs, le plus endetté d'ailleurs, soit notoirement insolvable. Nous croyons être très près de la vérité en disant que la dette du dit